

DESRIPTIF EXIGENCES & SÉLECTIONS

BPJEPS Activités Aquatiques
et de la Natation



Les Exigences Préalables du BPJEPS AAN

Les **Exigences Préalables** sont des minimums requis pour se présenter en sélection. Si le.la candidat.e ne présente pas ces prérequis, il.elle ne pourra être accepté.e en sélection.

Vous trouverez à la suite de ce dossier, tous les éléments descriptifs.

PSE1 OU PSE2

Premiers Secours en Equipe de niveau 1 ou 2.

Le.La doit présenter une attestation PSE1/PSE2 en cours de validité.

BNSSA

Brevet National de Sécurité et de Secourisme Aquatique

Le.La doit présenter un diplôme BNSSA en cours de validité, ou à défaut, une attestation de réussite aux épreuves (*en attendant le diplôme*)

ATTESTATION SPORTIVE

Il est demandé à chaque candidat.te présente une attestation de **400m nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum**, conforme à l'annexe de la page suivante.

Modèle d'attestation

400m nage libre en 7'40 maximum

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable.

Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur.rice sportif.ve" mention "Activités aquatiques et de la natation".

Je soussigné.e,

Nom _____, Prénom _____,

Intitulé du diplôme _____

Diplôme n° _____,

Carte professionnelle n° _____ délivrée par le service : _____

Certifie que M./ Mme _____, né.e le _____, à _____

domicilié.e : _____, CP + Ville : _____

a effectué sans aide et sans matériel : intitulé du test : distance de 400 mètres nage libre dans un temps de _____ minutes _____ secondes. Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes.

Date de la réalisation : ____/____/____

Lieu de la réalisation : _____

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature du.de la certificateur.rice :

Signature du. de la titulaire :

Les épreuves de sélection du BPJEPS AAN

Ces épreuves sont spécifiques à chaque organisme de formation. Elles se font de manière conforme au dossier d'habilitation validés par la DRAJES Bretagne. Seul.e.s les candidat.e.s ayant validé les épreuves de TEP pourront se présenter aux épreuves de sélections.



Entretien de motivation
20min



Epreuve écrite
2h

Réflexion sur un sujet ayant trait au
métier d'éducateur.trice sportif.ve